

EXOSENS

Société Anonyme à conseil d'administration
Capital social : 21 648 118,325 €
Siège social : Domaine de Pelus – Axis Business Park
Bât 5 E – 18 Avenue de Pythagore
33700 Mérignac
R.C.S. Bordeaux 895 395 101

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

22 MAI 2026

DELEGATIONS DE COMPETENCES ET AUTORISATIONS FINANCIERES

Les délégations proposées au vote de l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2026 sont présentées et synthétisées dans le Rapport du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 23 mai 2025 a adopté les délégations financières suivantes :

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet d'opérer sur les actions de la Société (auto détention)	18 mois	Dans la limite de 10 % du nombre total des actions composant le capital social
Autorisation donnée au Conseil d'administration de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	Dans la limite de 10 % du capital social par 24 mois
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfices ou primes ou toute autre somme	26 mois	4 310 000 euros de capital
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre	26 mois	10 790 000 euros de capital 500 millions d'euros s'agissant des titres de créances
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité obligatoire, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	4 310 000 euros de capital (1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créances
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre avec délai de priorité facultatif, dans le cadre d'offres au public autres que celles visées à l'article L.411-2 du Code Monétaire et Financier	26 mois	4 310 000 euros de capital (1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créances
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, dans le cadre d'offres au public visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	26 mois	4 310 000 euros de capital (1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créances
Autorisation au Conseil d'administration en vue d'augmenter le montant des émissions avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription	26 mois	10 790 000 euros de capital 500 millions d'euros s'agissant des titres de créances
Délégation des pouvoirs nécessaires au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre, en rémunération d'apports en nature	26 mois	20 % du capital (1) 500 millions d'euros s'agissant des titres de créances

Nature de la délégation	Durée maximum	Montant nominal maximum
Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	0,5% du capital dans la limite de 20% de l'enveloppe globale
Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des options donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions ordinaires de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées (les « Options ») conformément aux dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	38 mois	108 000 euros de capital ⁽¹⁾ dans la limite de 20% de l'enveloppe globale pour les Dirigeants mandataires sociaux
Autorisation accordée au Conseil d'administration concernant l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »), conformément aux dispositions des articles L. 228-92 et L. 225-135 et suivants du Code de commerce, au profit des mandataires sociaux et des salariés de la Société et des sociétés liées, impliquant la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription	26 mois	108 000 euros de capital ⁽¹⁾ dans la limite de 20% de l'enveloppe globale pour les Dirigeants mandataires sociaux
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	26 mois	647 400 euros de capital ⁽¹⁾
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires avec suppression du droit préférentiel de souscription en faveur d'une catégorie de bénéficiaires déterminée	18 mois	647 400 euros de capital ⁽¹⁾

1. Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu de cette délégation est de 10 790 000 euros.

Utilisations par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration en date du 28 février 2025 a utilisé les délégations de compétences suivantes :

- 22e résolution de l'AG du 31 mai 2024 :
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions ordinaires de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le Conseil d'administration en date du 26 mars 2025 a utilisé les délégations de compétences suivantes :

- 24e résolution de l'AG du 31 mai 2024 :
Autorisation donnée au Conseil d'administration d'attribuer des actions de la Société au profit de mandataires sociaux et de salariés de la Société et des sociétés liées, emportant de plein droit renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, sous condition suspensive du règlement-livraison des actions de la Société dans le cadre de leur admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

Le Conseil d'administration en date du 10 juin 2025 a utilisé la délégation de compétence suivante :

- 22e résolution de l'AG du 23 mai 2025 :
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription par émission d'actions de la Société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Le Conseil d'administration en date du 25 juin 2025 a utilisé la délégation de compétence suivante :

- 21e résolution de l'AG du 23 mai 2025 :
Autorisation accordée au Conseil d'administration concernant l'émission de bons de souscription d'actions ordinaires (les « BSA »).

Le Conseil d'administration en date du 29 juillet 2025 a utilisé les délégations de compétences suivantes :

- 10e et 11e résolutions de l'AG du 23 mai 2025 :
Délégation de compétence au Conseil d'administration en vue d'opérer sur les actions de la Société (auto-détention) et autorisation au Conseil d'administration en vue de réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.

